

**AVIS PUBLIC
DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

PRENEZ AVIS que, lors de la séance qui se tiendra le 7 octobre 2024 à 19 h 00, dans la salle du conseil située au 7, rue Principale Est à l'hôtel de ville, le conseil municipal de la Ville de Magog prendra en considération la demande de dérogation mineure mentionnée ci-après.

Tout intéressé pourra alors se faire entendre par le conseil municipal relativement à cette demande.

1263, rue Lange

Demande déposée le 26 juin 2024 par Mme Jessica Beauregard concernant le lot 3 142 098 du Cadastre du Québec, circonscription foncière de Stanstead situé au 1263, rue Lange.

L'objet de cette dérogation mineure est de permettre une aire de stationnement à une marge latérale de 0 mètre alors que le Règlement de zonage 2368-2010 prévoit une marge latérale de 1,5 mètre.

Donné à Magog, le 9 septembre 2024.



M^e Marie-Pierre Gauthier,
Greffière